PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires
et de la mer

Service politique du logement durable
et solidarité
ddtm-polehabitatindigne@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 25 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Le Code de la construction et de l'habitation (notamment les articles L.511-1 et suivants) et le Code de la santé publique (notamment les articles L.1331-22, L.1331-24 et R.1331-14 à R.1331-16 et R.1331-24 à R.1331-78) prévoient des mesures à mettre en œuvre lorsqu'un logement est déclaré insalubre.

Dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'insalubrité, le propriétaire n'a pas réalisé les travaux prescrits à l'issue du délai prévu. Par conséquent, l'État doit faire effectuer des travaux dans le cadre de la procédure d'office en substitution du propriétaire défaillant.

La présente consultation a pour objet, dans ce cadre réglementaire, une mission de maîtrise d'œuvre complète portant sur les études et le suivi des travaux pour traiter l'insalubrité d'un immeuble (un logement au 53 Rue de la Seudre à la Tremblade (17390). A titre indicatif, l'estimation prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à **55 000 € HT** (y compris divers et imprévus).

L'offre retenue sera appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1. la valeur technique de la prestation (60%) : une note méthodologique décrivant l'organisation mise en place pour assurer la mission dans un contexte de substitution à un propriétaire défaillant et en site occupé par des locataires:
 a) les compétences et les moyens humains ;
 b) le délai d'exécution pour la réalisation des travaux demandés ;
2. le prix de la mission (40%).

L'intégralité du dossier de consultation est téléchargeable sur le site interministériel https://www.marches-publics.gouv.fr (plate-forme des achats de l'État).

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés via PLACE, par téléphone ou courriel à :

M. Lionel RIZZO ou Mme Sylvie CABILLIC ou Mme Magali BENETEAU
tél : 05.16.49.63.20/ 05.16.49.63.21/ 05.16.49.63.24
e-mail : ddtm-polehabitatindigne@charente-maritime.gouv.fr

Votre offre devra être remise au plus tard **le jeudi 22 octobre 2026 à 16 heures** par voie électronique sur le site interministériel https://www.marches-publics.gouv.fr (plate-forme des achats de l'État).

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

le Directeur adjoint

Philippe THENOZ

Site Margin – 89 avenue des Cordeliers
CS 80000 – 17076 La Rochelle cedex 9
Téléphone : 05 16 49 63 00
www.charente-maritime.gouv.fr